



Soumission au comité spécial sur les changements climatiques

La présente soumission du Groupe de développement durable du Pays de Cocagne tente de répondre en partie aux questions établies par le Comité spécial qui visent à stimuler davantage les idées et la discussion entourant la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques.

Quels sont les meilleurs moyens de s'assurer que l'efficacité énergétique et d'autres stratégies de réduction des GES offriront les plus grands avantages économiques pour la province? Quelles approches seraient bénéfiques à la fois pour l'environnement et l'économie?

1. Établir un appui financier qui encourage les Nouveau-Brunswickois d'investir dans des projets de conservation énergétique à domicile. Non seulement pour les adopteurs précoces, mais aussi pour les citoyens en général qui bénéficieront de réductions des coûts d'opération de leur maison, tout en apportant des investissements économiques locaux important.

Le programme **Property Assessed Clean Energy (PACE)** permet aux propriétaires de payer pour des mises à jour ou des installations d'énergie renouvelable par un ajustement de leurs impôts fonciers échelonnés sur une période de temps raisonnable. L'avantage est que le propriétaire n'a pas à déboursier une grosse somme d'argent, et qu'il bénéficie immédiatement de l'économie apportée par les améliorations éco énergétiques.

2. Financer les collectivités pour des options de transport en commun, de covoiturage, de vélo et de marche.

Promouvoir des **Centres de transport en commun éco énergétique** situé près des sorties d'autoroute et au centre-ville sur des terrains existant dans des centres ex-urbain (ex. Shédiac) avec flotte de véhicules électriques multi-passager, avec stationnement pour covoiturage et bicyclette, accessible par sentier pédestre.

3. Promouvoir l'agriculture locale et offrir la formation et le support financier pour adopter les technologies nouvelles dans le domaine de l'agriculture qui profitent des nouvelles conditions de croissance.

Des **programmes de recherche et développement, et des bourses** aideront aux agriculteurs de profiter des installations et techniques durables pour des nouvelles récoltes, profiter d'une plus longue saison de croissance possible, gérer les imprévus climatiques, etc.

4. Développer un support pour le tourisme et les loisirs, plus spécifiquement des programmes d'écotourisme et d'éducation environnementale, pour mettre l'emphase sur la conservation des endroits naturels.

Des outils tels que les **Fonds d'investissement de développement économique communautaires** doivent être mis en œuvre pour permettre aux Nouveau-Brunswickois d'accéder à l'investissement en capital pour des projets d'envergure communautaire.

Quelles sont les mesures précises nécessaires pour mieux orienter l'économie provinciale vers un futur faible en carbone? Quels éléments précis de l'économie faible en carbone le Nouveau-Brunswick devrait-il considérer en priorité?

1. Établir un plan et une mise en œuvre pour la production d'énergie à l'échelle communautaire, à partir de domiciles, d'entreprises, d'institutions et de centres communautaires, qui alimentent et se font supporter par un réseau régional.

Un programme d'**achat de panneau solaire offert par Énergie NB**, rendrait l'investissement raisonnable pour un plus grand nombre de personnes et d'entreprises, tout en créant un régime d'emplois certifiés dans l'économie verte.

2. Continuer à favoriser les possibilités d'augmenter les puits de carbone forestiers et agricoles en suivant des pratiques durables dans ces secteurs.

Un **programme de 'offset'** (ex. Community Forests International) et un régime de standardisation des pratiques durables aideront à financer ces types d'activités.

3. Établir une forte réglementation pour encourager la restauration, la préservation et la gestion des espaces verts et des forêts urbaines et rurales.

Un **programme de compensation et d'avantages fiscaux** (ex. Bureau d'assurance du Canada), pour les individus, les entreprises et les communautés, qui encouragent la conservation d'espaces naturels, agira comme protection contre les inondations et la préservation de la nappe phréatique. **Les estimés de l'élévation du niveau de la mer jusqu'à 2100 pour Shediac est de 82 cm ± 19 (RJ Daigle).**

Étant donné qu'un système énergétique fiable est essentiel au fonctionnement d'une société et que la combustion de combustibles fossiles est une source importante d'émissions de GES, quel est le mélange approprié de ressources d'énergie renouvelables et non renouvelables que la province devrait viser maintenant et pour l'avenir?

1. Viser le rapprochement dans l'immédiat, c'est-à-dire **50% renouvelable d'ici 10 ans (2025) et 100% renouvelable d'ici 35 ans (2050)**. Le renouvelable ne comprend PAS le nucléaire, car il n'est PAS une énergie renouvelable.

Nous suivons la vision de WWF Canada: *Electricity generation powered by 100% renewable energy by 2050 that is economically viable without significant reductions in biodiversity or ecological values.*

2. Transformer le réseau énergétique à grande échelle existant, qui est inefficace, inabordable et vulnérable, envers un réseau de projet d'énergie communautaire géré par les collectivités provenant de diverses sources renouvelables.

SEG (Sustainable Energy Group) préconise que les innovations technologiques dans la génération d'électricité à petite et moyenne échelle va remplacer la production à large échelle grâce aux avantages économiques et environnementaux. Le programme **Locally-Owned Renewable Energy Small Scale** est un pas dans la bonne direction.

3. Mettre en évidence des outils appropriés de surveillance et de gestion de conservation et d'utilisation de l'énergie à domicile (ex. usage personnel), et associé à l'usage collectif (ex. comparé aux autres villageois).

Des programmes tels que **Smart power et Energuide** mettent les citoyens au courant de leurs habitudes de consommation et de conservation énergétique.

Dans quelle mesure est-il possible de réduire les émissions de GES tout en améliorant la compétitivité des industries du Nouveau-Brunswick?

1. Comprendre que les deux vont main en main, c'est-à-dire que réduire les émissions de GES va FORCÉMENT améliorer la compétitivité, comme c'est déjà le cas en Europe et que ça le devient en Asie.

Des installations aux standards **LEED Certification** démontrent comment la réduction de GES améliore la compétitivité dans l'industrie de la construction.

2. Le gouvernement du NB peut prendre de l'avant en imposant des normes en matière d'efficacité énergétique, d'émission de carbone et d'énergie renouvelable pour les installations qu'il appartient et pour celles qu'il finance.

Suivre l'objectif du **Charlottetown Initiative**: *"Reduce the total primary energy consumption of buildings by 80% by 2050, with an intermediate target of 20% reduction in primary energy consumption levels by 2025."*

3. Promouvoir au sein du gouvernement les vérifications de la consommation d'énergie, l'approvisionnement faible en carbone et les modes de déplacement alternatifs pour les fonctionnaires.

Le programme **TRAVEL Smart** améliore la compétitivité de nos travailleurs et l'efficacité de nos édifices et installations

Quelles sont les méthodes les plus efficaces pour influencer les comportements des personnes, des ménages, des gouvernements et des entreprises pour réduire le gaspillage d'énergie et promouvoir l'investissement dans les options faibles en carbone?

1. Coordonner un programme de promotion, qui utilise d'une part des outils financiers (prêts, bourses et taxes) et d'autre part une campagne sociale (à la 'one tonne challenge') qui encourage des actions individuelles, communautaires (ex. villages), et collectives (ex. communauté de croyance ou sportive), pour réduire le niveau de consommation.

Des programmes comme le mouvement **Degrowth** est à la base de la réduction des gaz à effet de serre.

2. Instaurer de l'aide à l'investissement pour du nouvel équipement et de la formation pour l'utilisation de nouvelles technologies, pour satisfaire aux besoins énergétiques et de transport en commun des individus et des collectivités.

Le Programme **Québécois d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes** offre de l'aide financière destiné aux projets d'immobilisations et à l'exploitation des services de transport en commun (ex. autobus et minibus urbains, voie réservée aux autobus; stationnement d'incitation à l'utilisation du transport en commun, etc.)

3. Financer les ONGs qui entreprennent des initiatives d'éducation aux changements climatiques et au développement durable pour sensibiliser les gens, à l'intérieur et à l'extérieur du système d'éducation formel, aux vulnérabilités et possibilités liées aux changements climatiques.

Le groupe **l'Alliance pour l'éducation à la viabilité (SEA-NB) du Réseau environnemental du NB** supporte l'éducation au développement durable par l'entremise de partenariats multisectoriels pour avancer les actions qui favorisent l'adaptation et la mitigation aux changements climatiques.

Pour quels domaines prioritaires le Nouveau-Brunswick devrait-il chercher à obtenir des fonds du gouvernement fédéral en matière d'atténuation et d'adaptation?

Les actions prioritaires devraient inclure :

- Offrir du financement aux communautés, aux ONGs et aux individus pour encourager la conservation d'espaces naturels;
- Développer des bourses de financements pour des projets de production d'énergie communautaire;
- Financer des projets de transports en commun urbain (ex. Moncton) et trans-urbain (ex Shédiac à Moncton);
- Élaborer des centres d'alimentation énergétique renouvelable pour des centres de transport en commun éco énergétique (ex. Tatamagouche, NS);
- Encourager des incitatifs pour véhicules électriques (rabais à l'achat d'un véhicule électrique et de bornes à domicile; aide financière pour l'installation de bornes en milieu de travail, etc.); déploiement de l'infrastructure de bornes de recharge rapide le long des grands axes routiers
- Renforcer les capacités de recherches sur les changements climatiques, en supportant les groupes communautaires, les chercheurs, et les citoyens qui participent à la recherche;
- Outiller et financer les Commission de Services Régionaux pour effectuer la recherche, communiquer les données, et implémenter les recommandations.

Quels sont les rôles appropriés pour les personnes, les entreprises, les collectivités, les organisations non gouvernementales et les gouvernements dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci?

Voici des exemples de rôles appropriés pour les divers secteurs de la société.

Personnes :

Réduire leur consommation.

Entreprises :

Encourager l'accès à des programmes d'assurance concurrentiel, par exemple pour voitures de co-voiturage ou électrique.

Collectivités :

Établir des avantages fiscaux pour la conservation de zones de tampon naturel Outiller et gérer la relocation ou l'aménagement à l'égard des côtes et des zones à risque d'inondations.

Organisations non gouvernementales

Encadrer et livrer des programmes de gestion et promotion de diminution des GES.

Gouvernement

Mettre en pratique les règlements proposés depuis les dernières années par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment **Green Buildings Policy, Coastal Zone Policy Statement, Wetlands Policy Statement et Water Classification.**

[Que font les gouvernements pour s'assurer que les efforts pour renforcer la résilience demeurent ambitieux et soutenus?](#)

Remettre le pouvoir dans les mains des municipalités et de la société civile, où souvent il existe déjà une résilience communautaire, pour réduire notre empreinte écologique.

Établir une coopération entre le secteur privé et public pour encourager des véhicules électriques et hybrides, développer un réseau d'alimentation pour les voitures électriques chez les stations de services existantes et jumelé au centre communautaire de production d'énergie renouvelable.

[Quelle est l'information, la science et quels sont les outils nécessaires relatifs au climat pour appuyer la prise de décisions? Quelles améliorations pourraient être apportées dans la façon dont l'information est recueillie et diffusée et les services fournis?](#)

1. Les principes de Permaculture proposent une approche d'aménagement écologique de nos terrains et de nos collectivités. A la base, la permaculture est une approche de planification qui englobe le changement comme une composante intégrale de la prise de décision.

Intégrer l'approche **Permaculture dans les disciplines existantes** académiques (ex. ingénierie) et offrir une formation aux employés des municipalités et des commissions des services régionaux.

2. Efficiency Nova Scotia a identifié *Passive House* comme principe de design à intégrer dans leur future direction.

Accepter **Passive House design** comme approche de base dans les nouvelles constructions, et les mises à jour d'installation existantes.

3. Les actions pour réduire les gaz à effet de serre doivent être jumelées avec les futurs impacts climatiques dans les décisions relatives au financement public pour les routes, les bâtiments et d'autres infrastructures.

Voir à ce que les endroits pour le **stationnement de co-voiturage et des pistes cyclable** soient inclus dans les provisions pour les nouvelles routes.

4. Faire la vulgarisation de la recherche par l'entremise de co-construction de projets entre les ONGs, les universités et les écoles est important pour bénéficier du partage de connaissance des différents apprenants.

Rendre des outils analytiques et pédagogiques accessible à la population de façon pertinente, par exemple **via cartographie web et applications**.

Quels sont les instruments et les approches les plus efficaces, y compris les politiques, les programmes, les normes, les règlements, les lois et autres, dans la mise en oeuvre de mesures d'adaptation complémentaires rigoureuses au Nouveau-Brunswick?

Quelques outils de base seront :

- Élaborer des programmes de diminution des GES à domicile (ex. moins de consommation, utilisation de panneau solaire, etc.);
- Sensibiliser davantage les citoyens aux bienfaits des véhicules éco énergétiques, jumelé avec des rabais et programme de rachat de vieux véhicules;
- Offrir des avantages financiers, aux individus et aux collectivités, pour la conservation de zone de protection naturelle;
- Supporter des programmes de relocation ou d'aménagement pour les gens qui habitent aux endroits vulnérables d'érosion et d'inondation;
- Utiliser la taxe sur le carbone pour subventionner les programmes, implémenter tout de suite à un bas tarif avec une augmentation annuel constant et prévisible, jusqu'à une preuve de diminution importante des GES;
- Remplacer la flotte existante de véhicule du gouvernement avec véhicule électrique, selon le taux de renouvellement.

Préparé par Serge LaRochelle, Agent de projet, GDDPC

Approuvé par le Comité directeur du GDDPC

6 septembre 2016 Cocagne NB

Tel : 506-576-8247

Email : gddpcserge@bellaliant.com

Web : www.ecopaysdecocagne.ca